

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

A l'issue de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Les réalisations de l'exercice 2023 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordre) :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	54 480 012,24	24 328 798,71
Dépenses 2023	47 726 617,79	27 205 401,06
Résultat 2023	6 753 394,45	- 2 876 602,35
Résultat reporté 2022	9 505 838,74	- 3 469 914,23
Résultat cumulé 2023	16 259 233,19	- 6 346 516,58

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023.

### **I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En préambule, il apparaît indispensable de rappeler que l'année 2023 a connu un contexte inflationniste toujours très prégnant. Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France. Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991, après 2022 (+ 5,2 %) L'inflation moyenne en France a donc demeuré, en 2023, à un niveau proche de celui de 2022.

Le total des dépenses de gestion, à hauteur de 37,67 M€, augmente de + 1,83 M€ par rapport à 2022. Cette hausse de 4,8 % est donc proche de l'inflation et même légèrement inférieure en dépit de l'impact des prix de l'énergie.

Cette variation doit être appréhendée à travers l'analyse des principaux postes de dépenses :

Les charges à caractère général expliquent une bonne part des augmentations.

Elles correspondent aux hausses de charges externes sur les dépenses effectuées en direct pour financer le coût des services publics. Ces charges avaient connu entre 2021 et 2022 une progression significative + 1,43 M€, provenant essentiellement de la hausse très importante des coûts énergétiques en lien avec l'inflation. Elles connaissent une hausse de 637 k€ entre 2022 et 2023.

Cette évolution doit elle aussi être rapprochée du contexte inflationniste évoqué en amont. Sur le volet énergie, la progression de plus de 300 k€ intervient en dissonance avec la baisse constatée des consommations. Ainsi, les efforts réalisés au travers du plan de sobriété énergétique ont permis d'amortir la hausse générale de ce chapitre... la situation aurait été fortement dégradée si les consommations n'avaient pas diminué.

Les charges de personnel : la variation de +0.9 M€ constitue l'autre composante principale de la hausse des dépenses de gestion courante. Cette progression, attendue et budgétisée, est due à plusieurs facteurs.

D'une part, les frais de personnel s'accroissent en raison de phénomènes conjoncturels tels que l'augmentation du point d'indice dont les effets se prolongeront sur 2024 puisque les progressions des deux années ont eu lieu en juillet, l'indexation régulière du SMIC complète ce contexte inflationniste.

D'autre part, la masse salariale s'accroît du fait du glissement vieillesse technicité ainsi que les mesures sociales décidées afin de compenser l'inflation avec la prime de pouvoir d'achat et l'intéressement des collaborateurs aux économies d'énergie ainsi que la participation aux mobilités décarbonnées.

Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations et la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) s'élèvent à 6,7 M€ soit + 300 k€. Le budget des subventions aux associations est stabilisé. Il convient également de noter une légère hausse de la participation aux satellites en raison de la facture d'énergie qui pèse sur leurs comptes ainsi qu'une progression de la contribution au SDIS.

La dette de Romans est dorénavant peu sensible aux variations des taux d'intérêt grâce à une restructuration active. Pour 2023, les frais financiers connaissent une très légère augmentation (+ 34 k€) sous l'effet conjugué du versement d'une indemnité de sortie des contrats adossés au Livret d'épargne populaire et du choix de la collectivité d'un recours anticipé à l'emprunt fin 2022, à un taux de 2,68% pour couvrir les besoins de financement de deux années.

Le montant beaucoup plus important au chapitre 67 en 2022 était dû au reversement du résultat du budget eau à la communauté d'agglomération (201 k€). Il revient à un niveau plus conforme en 2023.

Dépenses de fonctionnement sur la période 2021-2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	6 028 744,53 €	7 458 852,59 €	8 096 707,14 €	637 854,55 €	8,55%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 914 310,49 €	21 973 472,98 €	22 877 861,80 €	904 388,82 €	4,12%
014 - Atténuations de produits	365 999,00 €	399 411,00 €	401 643,00 €	2 232,00 €	0,56%
65 - Autres charges de gestion courante	6 377 188,85 €	6 401 959,22 €	6 692 316,53 €	290 357,31 €	4,54%
66 - Charges financières	2 200 711,73 €	2 102 931,81 €	2 137 152,17 €	34 220,36 €	1,63%
67 - Charges exceptionnelles	51 276,90 €	276 114,15 €	13 455,83 €	-262 658,32 €	-95,13%
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	22 200,00 €	0,00 €	306,85 €	306,85 €	
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>35 960 431,50 €</b>	<b>38 612 741,75 €</b>	<b>40 219 443,32 €</b>	<b>1 606 701,57 €</b>	<b>4,16%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 245 366,67 €	4 661 614,89 €	7 507 174,47 €	2 845 559,58 €	61,04%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>4 245 366,67 €</b>	<b>4 661 614,89 €</b>	<b>7 507 174,47 €</b>	<b>2 845 559,58 €</b>	<b>61,04%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 205 798,17 €</b>	<b>43 274 356,64 €</b>	<b>47 726 617,79 €</b>	<b>4 452 261,15 €</b>	<b>10,29%</b>

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement augmentent au global de 12.68 % par rapport au CA 2022. Cette évolution s'explique exclusivement grâce aux seules recettes réelles de fonctionnement qui progressent de 6.5 M€, soit presque 14%.

Cette augmentation doit être analysée au niveau des différents chapitres qui composent les recettes.

Les produits des services (chapitre 70) : celles-ci progressent sensiblement à hauteur de + 293 k€. Ces progressions s'expliquent notamment par l'indexation des tarifs sur l'inflation.

Au chapitre 73, les produits de fiscalité communale, très majoritairement depuis 2021 la taxe foncière, ont augmenté de + 2.3 M€.

Cette augmentation est liée à la prise en compte de la revalorisation automatique des bases décidée par l'Etat. Cette dernière est de 7.1 % pour les locaux d'habitation, soit 5.8 % pour l'ensemble du bâti intégrant les locaux professionnels. L'augmentation physique des bases est par ailleurs de 1,7 %, confirmant à nouveau le dynamisme des constructions sur la commune.

Les recettes fiscales issues du marché immobilier ont quant à elles baissé d'un peu plus de 0,3 M€, fixant ainsi la taxe additionnelle de droits de mutation à environ 1,5 M€ ce qui reste bien plus élevé que par le passé avec des niveaux supérieurs à ceux connus avant 2020.

Enfin, la politique de solidarité portée par le projet de territoire de l'intercommunalité apporte des recettes de fonctionnement supplémentaire jusqu'à la fin du mandat à travers la dotation de solidarité. Pour rappel, cette dotation a été abondée en 2023 (+ 115 k€). Pour faire face aux conséquences de l'explosion des prix de l'énergie à partir de 2022, il a en effet été décidé par les élus communautaires de redistribuer en 2023 et 2024 40 % des économies générées par l'extinction de l'éclairage public.

Une part de recettes fiscales allégées par l'Etat donne lieu à des compensations qui se trouvent, quant à elles, au chapitre 74. La structure des compensations fiscales a considérablement évolué depuis 2021. A ce jour, la principale compensation fiscale est ainsi liée à la réforme des impôts de production et à la division par deux de la taxe foncière des établissements industriels.

Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat (5,87 M€) continuent d'être stables sur le chapitre 74, malgré des différences d'évolutions des trois composantes (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation nationale de péréquation) au regard des critères d'attribution associés.

L'augmentation constatée sur le chapitre 75 doit être appréhendée à travers l'augmentation substantielle du reversement de l'excédent du budget annexe du parking qui s'établit à 346 k€, soit en progression de 218 k€ par rapport à 2022.

Sur l'année 2023, les produits de cession (3,2 M€) progressent de façon très importante. La vente du ténement de l'ancienne foire à l'Agglo pour un montant de 1,85 M€ représente une part prépondérante du montant total perçu.

Recettes de fonctionnement sur la période 2021-2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
013 - Atténuations de charges	263 386,25 €	250 124,44 €	290 609,97 €	40 485,53 €	16,19%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 466 889,34 €	1 627 787,96 €	1 921 122,12 €	293 334,16 €	18,02%
73 - Impôts et taxes	31 666 623,51 €	32 691 713,32 €	34 968 151,17 €	2 276 437,85 €	6,96%
74 - Dotations et participations	8 932 237,05 €	9 048 381,60 €	9 418 839,24 €	370 457,64 €	4,09%
75 - Autres produits de gestion courante	797 344,30 €	614 795,57 €	810 189,69 €	195 394,12 €	31,78%
76 - Produits financiers	1 587 356,51 €	1 587 356,13 €	1 600 033,43 €	12 677,30 €	0,80%
77 - Produits exceptionnels	1 778 035,67 €	927 984,98 €	4 033 389,23 €	3 105 404,25 €	334,64%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	930 000,00 €	0,00 €	198 867,37 €	198 867,37 €	SO
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>47 421 872,63 €</b>	<b>46 748 144,00 €</b>	<b>53 241 202,22 €</b>	<b>6 493 058,22 €</b>	<b>13,89%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 240 573,74 €	1 599 280,96 €	1 238 810,02 €	-360 470,94 €	-22,54%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>1 240 573,74 €</b>	<b>1 599 280,96 €</b>	<b>1 238 810,02 €</b>	<b>-360 470,94 €</b>	<b>-22,54%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 662 446,37 €</b>	<b>48 347 430,96 €</b>	<b>54 480 012,24 €</b>	<b>6 132 581,28 €</b>	<b>12,68%</b>

## II. La section d'investissement

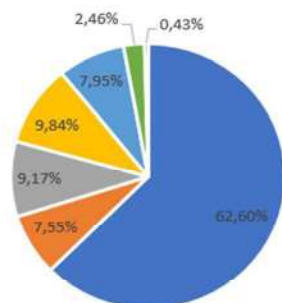
### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des investissements réels et d'ordre réalisés en 2023 est de 27,2 M€.

**En 2023, le volume des dépenses d'équipement réalisées s'élève à 20,1 M€, et connaît une nouvelle hausse de 5,8 M€ par rapport à 2022, soit environ 41 %**

En intégrant les travaux pour compte de tiers (0.7 M€), les dépenses d'équipement réalisées en 2023 s'élèvent à 20.85 M€ et se répartissent ainsi par fonction :

Dépenses d'équipement par fonction	
Aménagements urbains, Environnement	13 062 178,51 €
Services généraux	1 576 010,24 €
Sport et Jeunesse	1 912 536,39 €
Culture	2 052 777,05 €
Ecoles	1 659 387,68 €
Sécurité	512 251,95 €
Action économique	90 091,24 €
<b>Total</b>	<b>20 865 233,06 €</b>



- Aménagements urbains, Environnement
- Services généraux
- Sport et Jeunesse
- Culture
- Ecoles
- Sécurité
- Action économique

Les principaux projets d'aménagement et travaux réalisés en 2023 sont les suivants :

Projets/Opérations	Dépenses TTC
Aménagement de la Savasse	5 731 776 €
Aménagement chemin des Bœufs	2 124 816 €
Travaux de mise en sécurité, accessibilité et réaménagement des écoles	1 626 616 €
Boulodrome Emile Gras	1 532 410 €
Aménagements de voirie	917 753 €
Réfection de la Tour Jacquemart	821 682 €
Réaménagement de la Maison du Mouton	737 930 €
Etudes aménagement Place Jean-Jaurès	434 208 €
Parc Saint Romain	339 510 €
Mise en accessibilité voirie	234 403 €
Déploiement de la vidéoprotection dans tous les quartiers	197 451 €
Aménagement Balzac tranche 2 et 3	155 516 €

Dépenses d'investissement sur la période 2021-2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 415 633,64 €	4 173 425,97 €	4 557 119,56 €	383 693,59 €	9,19%
204 - Subventions d'équipement versées	588 261,82 €	996 648,96 €	652 216,43 €	-344 432,53 €	-34,56%
20 - Immobilisations incorporelles	615 149,23 €	598 446,58 €	570 819,01 €	-27 627,57 €	-4,62%
21 - Immobilisations corporelles	3 188 829,99 €	3 583 768,28 €	2 688 792,27 €	-894 975,99 €	-24,97%
23 - Immobilisations en cours	8 514 402,68 €	9 125 189,36 €	16 246 514,99 €	7 121 325,63 €	78,04%
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	100 216,14 €	1 843,61 €	-98 372,53 €	-98,16%
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	9 193,51 €	23 284,16 €	79 004,00 €	55 719,84 €	239,30%
4581 - Opérations sous mandat	316 514,40 €	1 210 398,22 €	627 886,36 €	-582 511,86 €	-48,13%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>17 647 985,27 €</b>	<b>19 811 377,65 €</b>	<b>25 424 196,23 €</b>	<b>5 612 818,58 €</b>	<b>28,33%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 240 573,74 €	1 599 286,96 €	1 238 810,02 €	-360 476,94 €	-22,54%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>1 240 573,74 €</b>	<b>1 599 286,96 €</b>	<b>1 238 810,02 €</b>	<b>-360 476,94 €</b>	<b>-22,54%</b>
041 - Opérations patrimoniales	519 659,70 €	1 129 725,60 €	542 394,81 €	-587 330,79 €	-51,99%
<b>DEPENSES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>519 659,70 €</b>	<b>1 129 725,60 €</b>	<b>542 394,81 €</b>	<b>-587 330,79 €</b>	<b>-51,99%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>19 408 218,71 €</b>	<b>22 540 390,21 €</b>	<b>27 205 401,06 €</b>	<b>4 665 010,85 €</b>	<b>20,70%</b>

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au global à 24,3 M €.

Les recettes réelles représentent 16,27 M€ et se décomposent selon les éléments ci-après indiqués.

Le montant du FCTVA (1,76 M€) continue de progresser (+537 k€) proportionnellement à l'évolution positive des dépenses d'équipement entre 2021 et 2022 puisque cette recette est perçue avec deux ans de décalage.

Par ailleurs, en corolaire avec la conduite des nombreux projets d'investissement, la commune a bénéficié de plusieurs subventions d'équipement (3,4 M€), la recherche des financements extérieurs restant une priorité et une constante pour permettre la mise en œuvre de l'ambitieux programme.

Si la Région Auvergne Rhône-Alpes continue d'être un partenaire privilégié, la collectivité a également bénéficié d'accompagnements de l'Etat ou les établissements publics qui y sont rattachés (2,4 M€) notamment avec la perception d'un acompte de l'Agence de l'Eau (1 M€) pour la réalisation du projet de découverte de la Savasse.

La commune a également bénéficié du soutien du Département (378 k€), notamment au titre du dispositif Grandes Villes.

Recettes d'investissement sur la période 2021-2023 :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 194 234,40 €	7 303 282,79 €	7 188 926,65 €	-114 356,14 €	-1,57%
13 - Subventions d'investissement	1 867 316,84 €	3 358 560,68 €	3 457 760,07 €	99 199,39 €	2,95%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	4 400 000,00 €	1 900 000,00 €	76,00%
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	510 000,00 €	0,00 €	-510 000,00 €	SO
21 - Immobilisations corporelles	1 820,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
23 - Immobilisations en cours	1 686,25 €	30 866,85 €	398 846,70 €	367 979,85 €	SO
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	127 129,21 €	0,00 €	-127 129,21 €	SO
4542 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	73 718,46 €	8 834,13 €	59 619,96 €	50 785,83 €	SO
4582 - Opérations sous mandat	316 514,40 €	950 507,77 €	774 076,05 €	-176 431,72 €	-18,56%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>10 955 290,37 €</b>	<b>14 789 181,43 €</b>	<b>16 279 229,43 €</b>	<b>1 490 048,00 €</b>	<b>10,08%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 245 366,67 €	4 661 614,89 €	7 507 174,47 €	2 845 559,58 €	61,04%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>4 245 366,67 €</b>	<b>4 661 614,89 €</b>	<b>7 507 174,47 €</b>	<b>2 845 559,58 €</b>	<b>61,04%</b>
041 - Opérations patrimoniales	519 659,70 €	1 129 725,60 €	542 394,81 €	-587 330,79 €	-51,99%
<b>RECETTES ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>519 659,70 €</b>	<b>1 129 725,60 €</b>	<b>542 394,81 €</b>	<b>-587 330,79 €</b>	<b>-51,99%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>15 720 316,74 €</b>	<b>20 580 521,92 €</b>	<b>24 328 798,71 €</b>	<b>3 748 276,79 €</b>	<b>18,21%</b>

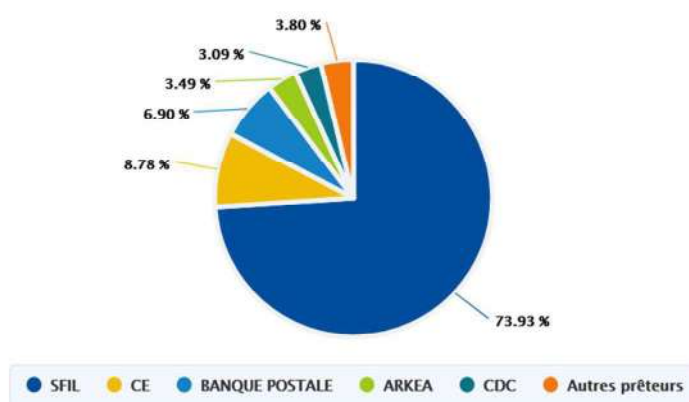
### III. Etat de la dette – Budget Général

En 2021 et 2022, la ville avait mobilisé 2,5 M€ d'emprunt chaque année.

Pour maintenir une trajectoire de diminution du taux d'intérêt moyen de la dette romanaise, il a été décidé d'anticiper les appels à emprunt sur 2022 profitant ainsi du taux d'intérêt particulièrement intéressant. Ainsi, 4,4 M€ ont été contractualisés en 2022 pour le budget général. La trajectoire de l'endettement a été forcément impactée. Le niveau d'endettement a progressé à fin 2023 en raison des mobilisations anticipées. Il diminuera néanmoins fin 2024 à un niveau inférieur à celui de fin 2022.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Dette liée au fonds de soutien	12 699 k€	11 112 k€	9524 k€	7937 k€
L'encours de dette, hors fonds de soutien est de	62 962 k€	62 637 k€	62 551 k€	63 981 k€
Son taux moyen s'élève à	3,49%	3,40%	3,39%	3,38%
Sa durée résiduelle moyenne est de	17 ans et 7 mois	17 ans	16 ans et 6 mois	16 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	10 ans et 1 mois	9 ans et 9 mois	9 ans et 5 mois	9 ans et 1 mois

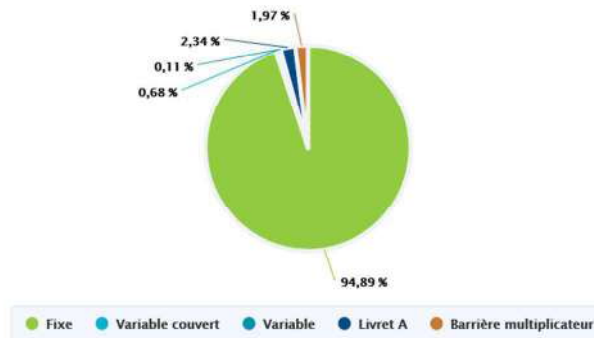
Répartition par prêteur



La dette reste détenue essentiellement par la SFIL (Société de Financement Local) en raison des encours passés (les 45 % désensibilisés) mais aussi des nouveaux emprunts mobilisés pour sortir de cette situation. On note néanmoins depuis quelques années une diversification des prêteurs, cette dernière tient aussi à l'amélioration de la crédibilité de la collectivité.

Il ne reste fin 2023 que très peu de risque sur la dette. La cotation A1 représente un peu plus de 98 % de la structure de la dette.

Dette par type de risque



Au 31 décembre 2015, le taux moyen de la dette de Romans était de 5,44 % mais comportant un encours de 10 M€ avec un risque d'un taux à plus de 20 %.

Au 31 décembre 2023, il se situe à 3,38 % sans risque pour l'ensemble des budgets. L'abaissement du taux moyen de la dette continue. Il a été marginalement réduit du fait de l'emprunt à 2,68 % du nouvel emprunt.

## IV. Les budgets annexes

### 4.1 Le budget annexe Parcs de Stationnement

Le compte administratif 2023 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	898 605,78	1 191 684,59
Dépenses 2023	- 968 047,07	- 772 450,60
Résultat 2023	- 69 441,29	419 233,99
Résultat reporté 2022	346 595,73	- 444 585,07
Résultat cumulé 2023	277 154,44	- 25 351,08

Les marges de manœuvre avaient fortement progressé en 2022 sous l'effet conjoint d'une baisse des charges de personnel et des frais de fonctionnement et d'une augmentation des produits perçus. Cette progression a permis une augmentation sensible du reversement des excédents au budget général, comptabilisé au chapitre 67, à hauteur de 346 K€, soit + 218 k€ par rapport au reversement affecté en 2022 à partir de l'excédent 2021.

En 2023, le niveau des dépenses réelles intégrant ce reversement est couvert par un produit des recettes quasi équivalent à 2022.

Dépenses :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	197 890,82 €	178 079,53 €	226 407,18 €	48 327,65 €	27,14%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	305 253,78 €	247 427,40 €	275 161,22 €	27 733,82 €	11,21%
014 - Atténuations de produits	188,00 €	64,00 €	87,10 €	23,10 €	36,09%
65 - Autres charges de gestion courante	1,92 €	2,21 €	3 922,00 €	3 919,79 €	SO
66 - Charges financières	13 125,99 €	14 077,57 €	24 189,98 €	10 112,41 €	71,83%
67 - Charges exceptionnelles	280 775,98 €	128 866,79 €	346 595,00 €	217 728,21 €	168,96%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>797 236,49 €</b>	<b>568 517,50 €</b>	<b>876 362,48 €</b>	<b>307 844,98 €</b>	<b>54,15%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 465,67 €	96 892,90 €	91 684,59 €	-5 208,31 €	-5,38%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>97 465,67 €</b>	<b>96 892,90 €</b>	<b>91 684,59 €</b>	<b>-5 208,31 €</b>	<b>-5,38%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>894 702,16 €</b>	<b>665 410,40 €</b>	<b>968 047,07 €</b>	<b>302 636,67 €</b>	<b>45,48%</b>

## Recettes :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
75 - Autres produits de gestion courante	788 872,42 €	882 801,34 €	887 372,63 €	4 571,29 €	0,40%
77 - Produits exceptionnels	499,87 €	0,00 €	10 895,15 €	10 895,15 €	SO
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>789 372,29 €</b>	<b>882 801,34 €</b>	<b>898 267,78 €</b>	<b>15 466,44 €</b>	<b>1,63%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	338,00 €	338,00 €	0,00 €	0,00%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>0,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>789 372,29 €</b>	<b>883 139,34 €</b>	<b>898 605,78 €</b>	<b>15 466,44 €</b>	<b>1,63%</b>

Le montant des dépenses d'équipement se maintient à un niveau élevé de sorte à mettre en œuvre la stratégie financière. Elles concernent principalement l'acquisition de 70 horodateurs pour le fonctionnement du service.

Le niveau des recettes réelles est exclusivement constitué par le recours à deux emprunts pour un montant de 1,1 M€, dont l'un de 500 k€ a été contractualisé en 2022 pour l'acquisition du terrain Duchesne mais perçu en 2023.

## Dépenses :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	41 613,33 €	58 645,80 €	71 022,90 €	12 377,10 €	21,10%
20 - Immobilisations incorporelles	41 115,00 €	18 017,50 €	3 561,34 €	-14 456,16 €	-80,23%
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	741 867,81 €	683 800,71 €	-58 067,10 €	-7,83%
23 - Immobilisations en cours	79 174,50 €	151 199,25 €	13 727,65 €	-137 471,60 €	-90,92%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>161 902,83 €</b>	<b>969 730,36 €</b>	<b>772 112,60 €</b>	<b>-197 617,76 €</b>	<b>-20,38%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	338,00 €	338,00 €	0,00 €	0,00%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>0,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>338,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>161 902,83 €</b>	<b>970 068,36 €</b>	<b>772 450,60 €</b>	<b>-197 617,76 €</b>	<b>-20,37%</b>

## Recettes :



Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	46 579,32 €	0,00 €	-46 579,32 €	-100,00%
13 - Subventions d'investissement	5 075,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SO
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	300 000,00 €	1 100 000,00 €	800 000,00 €	266,67%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>5 075,00 €</b>	<b>346 579,32 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>753 420,68 €</b>	<b>217,39%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 465,67 €	96 892,90 €	91 684,59 €	-5 208,31 €	-5,38%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>97 465,67 €</b>	<b>96 892,90 €</b>	<b>91 684,59 €</b>	<b>-5 208,31 €</b>	<b>-5,38%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>102 540,67 €</b>	<b>443 472,22 €</b>	<b>1 191 684,59 €</b>	<b>748 212,37 €</b>	<b>168,72%</b>

## Etat de la dette

Au 31 décembre 2023, la dette de ce budget annexe était de 1,88 M€ constituée de cinq emprunts dont deux contractualisés en 2023 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 1,1 M€ à un taux fixe de 2.68 %. L'ensemble de la dette est noté A1 sur la charte de Gissler, donc sans risque.

## 4.2 Le budget annexe Romans Scènes

Le compte administratif 2023 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	1 309 397,11	43 990,52
Dépenses 2023	1 275 262,57	86 296,99
Résultat 2023	34 134,54	- 42 306,47
Résultat reporté 2022	195 934,64	118 318,80
Résultat cumulé 2023	230 069,18	76 012,33

Résultats de la section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont complètement stabilisées (+8 k€).

Les produits perçus sont en augmentation de 38 k€ et marquent la dynamique de l'action culturelle conduite par la collectivité. Les ressources sont ainsi revenues à un niveau conforme avant la crise COVID. Associés au versement de la subvention par le budget général, ils permettent de couvrir ces dépenses.

Dépenses :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
011 - Charges à caractère général	523 778,13 €	754 984,13 €	741 018,29 €	-13 965,84 €	-1,85%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	431 536,92 €	465 696,72 €	490 112,15 €	24 415,43 €	5,24%
65 - Autres charges de gestion courante	512,09 €	1,56 €	141,61 €	140,05 €	8 977,56%
67 - Charges exceptionnelles	681,68 €	1 928,28 €	0,00 €	-1 928,28 €	SO
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>956 508,82 €</b>	<b>1 222 610,69 €</b>	<b>1 231 272,05 €</b>	<b>8 661,36 €</b>	<b>0,71%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 995,79 €	48 683,63 €	43 990,52 €	-4 693,11 €	-9,64%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>46 995,79 €</b>	<b>48 683,63 €</b>	<b>43 990,52 €</b>	<b>-4 693,11 €</b>	<b>-9,64%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 003 504,61 €</b>	<b>1 271 294,32 €</b>	<b>1 275 262,57 €</b>	<b>3 968,27 €</b>	<b>0,31%</b>

Recettes :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	322 888,47 €	507 667,99 €	546 196,66 €	38 528,67 €	7,59%
75 - Autres produits de gestion courante	703 823,47 €	732 511,46 €	726 179,85 €	-6 331,61 €	-0,86%
77 - Produits exceptionnels	22 506,46 €	7 337,95 €	264,46 €	-7 073,49 €	-96,40%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 049 218,40 €</b>	<b>1 247 517,40 €</b>	<b>1 272 640,97 €</b>	<b>25 123,57 €</b>	<b>2,01%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 745,28 €	29 272,86 €	36 756,14 €	7 483,28 €	25,56%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>23 745,28 €</b>	<b>29 272,86 €</b>	<b>36 756,14 €</b>	<b>7 483,28 €</b>	<b>25,56%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 072 963,68 €</b>	<b>1 276 790,26 €</b>	<b>1 309 397,11 €</b>	<b>-193 535,60 €</b>	<b>-12,88%</b>

Résultats de la section d'investissement :

Dépenses :

La baisse des dépenses d'équipement (- 155 k€) qui correspondent cette année à diverses petites acquisitions n'a pas nécessité le versement d'une subvention du budget général.

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	2 417,64 €	0,00 €	-2 417,64 €	SO
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	800,00 €	0,00 €	-800,00 €	SO
21 - Immobilisations corporelles	115 312,04 €	147 031,54 €	49 540,85 €	-97 490,69 €	-66,31%
23 - Immobilisations en cours	1 600,00 €	54 795,09 €	0,00 €	-54 795,09 €	SO
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>116 912,04 €</b>	<b>205 044,27 €</b>	<b>49 540,85 €</b>	<b>-155 503,42 €</b>	<b>-75,84%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 745,28 €	29 272,86 €	36 756,14 €	7 483,28 €	25,56%
<b>DEPENSES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>23 745,28 €</b>	<b>29 272,86 €</b>	<b>36 756,14 €</b>	<b>7 483,28 €</b>	<b>25,56%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>140 657,32 €</b>	<b>234 317,13 €</b>	<b>86 296,99 €</b>	<b>-148 020,14 €</b>	<b>-63,17%</b>

Recettes :

En 2022, il avait été nécessaire d'affecter une partie de l'autofinancement dégagé à partir de la section de fonctionnement pour équilibrer la politique d'investissement.

L'autofinancement dégagé à partir de l'amortissement des immobilisations couvre cette année le niveau des dépenses d'équipements.

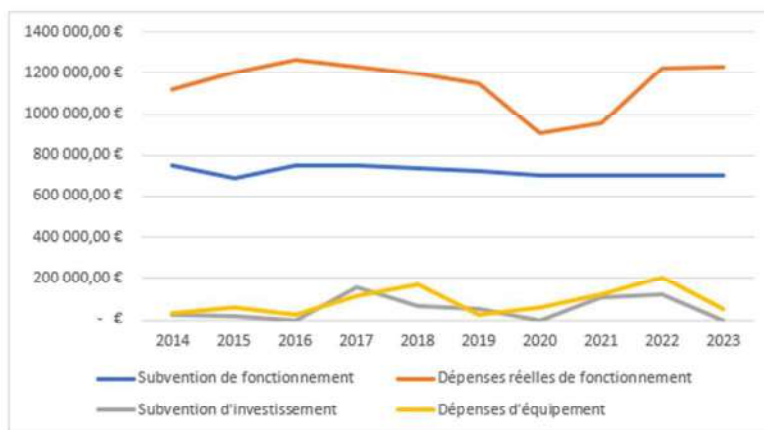
Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution en valeur de CA 2022/2023	Evolution en % 2022 / 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	144 407,38 €	0,00 €	-144 407,38 €	SO
13 - Subventions d'investissement	107 000,00 €	123 000,00 €	0,00 €	-123 000,00 €	SO
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>107 000,00 €</b>	<b>267 407,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-267 407,38 €</b>	<b>SO</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 995,79 €	48 683,63 €	43 990,52 €	-4 693,11 €	-9,64%
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>46 995,79 €</b>	<b>48 683,63 €</b>	<b>43 990,52 €</b>	<b>-4 693,11 €</b>	<b>-9,64%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>153 995,79 €</b>	<b>316 091,01 €</b>	<b>43 990,52 €</b>	<b>-272 100,49 €</b>	<b>-86,08%</b>

La participation du budget général à la régie s'adapte globalement aux niveaux de charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement. Comme explicité, il n'a pas été nécessaire cette année d'apporter une subvention pour accompagner les dépenses d'investissement. Le niveau global d'accompagnement du budget général baisse de facto par rapport à 2022.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention de fonctionnement	750 000,00 €	686 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €	735 000,00 €	720 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 117 310,31 €	1 203 483,75 €	1 265 276,22 €	1 227 613,13 €	1 194 231,01 €	1 150 007,69 €	909 076,49 €	956 508,82 €	1 222 610,69 €	1 231 272,05 €
Subvention d'investissement	25 000,00 €	15 000,00 €	- €	154 564,00 €	68 466,34 €	49 450,00 €	- €	107 000,00 €	123 000,00 €	- €
Dépenses d'équipement	32 205,92 €	61 607,62 €	24 156,83 €	110 095,48 €	169 279,73 €	26 792,88 €	55 510,59 €	116 912,04 €	205 044,27 €	49 540,85 €

Total des subventions versées par le budget général

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	775 000,00 €	701 000,00 €	750 000,00 €	904 564,00 €	803 466,34 €	769 450,00 €	700 000,00 €	807 000,00 €	823 000,00 €	700 000,00 €



#### 4.3 Le budget annexe habitat dégradé

Pour mémoire, le budget annexe a été créé par délibération en date du 15 novembre 2022 pour isoler les opérations visant à la résorption de l'habitat dégradé du centre ancien. Le budget annexe « habitat dégradé » retrace les écritures comptables associées aux opérations d'achat – réhabilitation- revente et est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le premier budget primitif rattaché à ce budget annexe a été voté lors de la séance du 23 mars 2023.

Il s'agit d'un budget de gestion de stocks : acquisitions et viabilisations se comptabilisent en fonctionnement.

Le compte administratif 2023 se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	1 374 921,76	-
Dépenses 2023	- 852 176,97	- 837 393,97
Résultat 2023	522 744,79	- 837 393,97
Résultat reporté 2022		
Résultat cumulé 2023	522 744,79	- 837 393,97

Résultats de la section de fonctionnement :

Dépenses :

Les réalisations budgétaires 2023 concernent le transfert des parcelles déjà acquises par le budget principal par cession au budget annexe à hauteur du prix d'acquisition et des frais d'études et travaux

pour avoir le coût complet des opérations réalisées. Dans le cas présent, il s'agit de du bâtiment Jacquemart Nord pour 162 k€ et du bâtiment 19-21 rue de l'Armillerie pour 674 k€.

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	852 176,97 €
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>852 176,97 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>852 176,97 €</b>

Recettes :

La recette réelle correspond au versement d'une subvention de l'Etat au titre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour la réhabilitation du bâtiment de l'Armillerie pour un montant de 537 k€.

Les recettes d'ordre correspondent aux dépenses d'acquisitions foncières et d'aménagement des terrains sus mentionnées retracées en fonctionnement puis basculées en investissement sous forme d'écriture de stock.

Chapitre	CA 2023
74 - Dotations et participations	537 527,79 €
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>537 527,79 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	837 393,97 €
<b>RECETTES ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>837 393,97 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 374 921,76 €</b>

La section d'investissement retrace essentiellement des opérations d'ordre pour valoriser le stock de bâtiment à remettre sur le marché.